

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil Dix Neuf, le Douze Septembre à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Jean-Claude MARTARELLO. La séance a été publique.

Etaient présents : Mmes et Mrs S. BAGUR, S. BELHEINE, N. BOITEL, M. BOUSSALMI, A. CLARETON, M. FABRE, L. FOUAL, J-P. GRANIER, J-M. HOFFMANN, M. LANDINI, K. LARELLE, A. MAILLARD, S. MAZELI, M-J. PLAGNARD, S. PORTAL, R. REYNAUD et A-M. ROBERT.

Absents et excusés : Mmes et Mrs J-L. DEVOUX, J-P. GACHE, M. PERRIN, P. PONS et C. ZAVAGLI.

Procuration : J-L. DEVOUX à S. PORTAL, J-P. GACHE à A. MAILLARD, M. PERRIN à A. CLARETON et C. ZAVAGLI à S. BAGUR.

Secrétaire de séance : Mme. BAGUR

Délibération N°093/2019 Indemnités de conseil 2019 du percepteur M14 (montant total brut globalisé de 750.40 euros pour l'exercice 2019) ;

Délibération N°094/2019 Indemnités de conseil 2019 du percepteur M49 (montant total brut globalisé de 305.74 euros pour l'exercice 2019) ;

Délibération N°095/2019 Attribution du Programme Voirie 2019 à la société COLAS MEDITERRANEE pour un montant global de QUATRE CENT TRENTE QUATRE DEUX CENT SOIXANTE HUIT EUROS ET CINQUANTE ET UN CENTIMES HORS TAXES (434 268.51 € HT).

A titre de rappel : Tranche ferme : rue Jean Aubert + parking Auphant
Tranche optionnelle n°1 : Faubourg Ste-Anne
Tranche optionnelle n°2 : Lotissement « Le Colombier »

Délibération Délibération N°096/2019 Acquisition d'un panneau lumineux (19 735 € HT) ;

Délibération N°097/2019 reconduction convention CEP avec TERRE DE PROVENCE (à titre gratuit pour une année) ;

Délibération N°098/2019 Voirie rurale – régularisation d'une emprise irrégulière du chemin de la Madeleine par voie d'échange de surface de terrain de colline (120 m2) ;

Délibération N°099/2019 Remboursement de mises en fourrière (au profit de M. Thierry WOLGENSINGER pour un montant de 119,20 € et Filipe Pinto Fernando PEREIRA pour 122.00€) ;

Délibération N° 100/2019 Domanialité privée – modification des conditions d'acquisition de la Maison DELOGE (suppression de la mention « obtention d'une subvention du Conseil départemental des BdR et que le bâtiment soit libre de toute occupation ») ;

Délibération N°101/2019 Subvention exceptionnelle au SICAS (en lieu et place de l'avance de trésorerie de 20 000€) et en contrepartie de l'autorisation de poursuivre les travaux sur le canal (construction d'une passerelle) ;

Délibération N°102/2019 Reprise d'une concession cinquantenaire et réattribution

Délibération N°103/2019 Refus de participation au financement d'un raccordement à l'égout (8 abstentions dont CLARETON/ LARELLE/HOFFMANN/MAZELI/ MAILLARD/ GACHE / PORTAL/ DEVOUX) ;

Délibération N° 104/2019 Détermination d'une amende forfaitaire pour incivilités (150 €) ;

Délibération N° 105/2019 Destruction de 2 véhicules des services techniques

Délibération N°106/2019 Adoption de mesures écologiques